



Pays du Giennois

Compte-rendu

COMITE SYNDICAL

04 Décembre 2018 – 18h00 – Salle Marcel LEGRAS
à Autry le Châtel

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une séance publique à salle de réunion de la salle Marcel LEGRAS, le 04 Décembre 2018, sous la présidence de M. POUIGNY.
Le quorum est atteint.

Délégués votants : CC Berry Loire Puisaye : Mmes GANNE et BLOUET. Messieurs COIGNET, POULAIN, LECHAUVE, THIEBAUT, GALERA, GEOFFRENET, CROISSANT, GIRAULT, DESBOIS, RAT et VIDAL.
CC Giennoises : Messieurs MARQUET, BOULEAU, DARMOIS, CHAUVETTE, HENRY, POUIGNY, RIGAL.

Mme JOSEPH donne pouvoir à M. LECHAUVE

Délégués absents excusés : CC Berry Loire Puisaye : Mmes CHELLY et JOSEPH.

Délégués absents : CC Berry Loire Puisaye : Ms EUGENE, BODIER, MASSÉ, Philippe BERTRAND, Mme DANIEL.

CC Giennoises : Mesdames PERRON, DUCOMMUN, LOSKOFF, M. CHABOREL.

Secrétaire de séance : M. GALERA.

Assistaient également à la réunion :

CC Berry Loire Puisaye : Mme BAZIN, Ms MARTINE, ANIEL et PLANQUEEL.

Mme LECLERCQ, Conseillère Régionale. Mme de CRÉMIERS, Conseillère Régionale. M. COUSIN, Président du Conseil de Développement. Mme PARIS, Agent de Développement Local et Mme LEONARD, Chargée missions du SMPG. Mme BEAUPERE, Chargée de mission Développement Territorial Conseil Régional du Centre.

Absents excusés :

CC Berry Loire Puisaye : M. BERTRAND (La Bussière)

CC Giennoises : Mme FLEURY

Rappel de l'ordre du jour

-
- 1/ Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 17 Septembre 2018,**
 - 2/ Modification du plafond de la régie d'avance du S.M.P.G.,**
 - 3/ Mandat au Centre de Gestion de la FPT du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'Assurance statutaire,**
 - 4/ Poursuivre la démarche de valorisation des productions locales,**
 - 5/ Présentation et signature du Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois,**
 - 6/ Bilan de l'étude « zéro pesticide » du Pays du Giennois,**
 - 7/ Questions diverses.**
-

1/ Approbation du PV du Comité Syndical du 17 septembre 2018

Concernant le PV de la séance du 17 septembre 2018, aucune demande n'est formulée. Il est donc approuvé en l'état et M. le Président remercie l'Assemblée.

2/ Modification du plafond de la régie d'avance du S.M.P.G.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu d'effectuer une augmentation de la régie d'avance.

M. le Président indique que le montant cette régie est de 250 euros. A ce jour ce montant de dépenses est très vite atteint compte tenu des prix du carburant et de celui des timbres et de leurs augmentations prévues. Chaque mois, un nouveau complément est demandé à la Trésorerie.

Dans les contextes actuels, et afin d'améliorer les conditions de fonctionnement de la régie d'avance et de faciliter l'acquisition au quotidien de certains produits et services, il est proposé d'augmenter jusqu'à 500 euros le montant maximum de l'avance consentie au régisseur.

Les dépenses restent identiques avec :

- Timbres postaux et autres produits postaux (article 6261)
- Dépenses de transport : péage d'autoroute, tickets de transport et de parking (article 6251)
- Carburant (article 60622)
- Produits alimentaires (articles 60623 et 6232)

Mme ROUSSELOT, Receveur Municipal de la Trésorerie de Gien a donné un avis favorable à cette demande.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 21 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Délibération n°012-2018 : L'augmentation de plafond de la régie d'avance est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3/ Mandat au Centre de Gestion de la FPT du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'Assurance statutaire

M. le Président indique que le dernier contrat souscrit par le Centre de Gestion du Loiret arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration a décidé de son renouvellement et du lancement d'une enquête auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du Loiret.

Ainsi, pour se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire, le Centre de Gestion du Loiret demande que les collectivités et établissements qui sont intéressés lui donnent mandat par délibération.

A l'issue de cette consultation, les garanties et les taux de cotisations obtenus seront présentés aux collectivités et établissements qui conserveront l'entière liberté d'accepter ou non, le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret qui leur sera proposé.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 21 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Délibération n°013-2018 : Le mandat au Centre de Gestion du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ Poursuivre la démarche de valorisation des productions locales

Monsieur Le Président rappelle que depuis 2013, le Syndicat Mixte du Pays du Giennois a mis en place une démarche qui vise à soutenir les circuits-courts de son territoire en favorisant l'intégration des produits locaux vers la restauration collective. Afin de réaliser cette démarche, le Pays du Giennois a été accompagné par la Chambre d'Agriculture du Loiret.

En 2017, le catalogue des producteurs locaux du Pays du Giennois a été réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loiret.

Fort de cette première expérience, le Syndicat de Pays souhaite poursuivre ses démarches afin de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Pour conforter cette dynamique, le Syndicat Mixte du Pays du Giennois propose de structurer sa démarche et ainsi de candidater à l'appel à projet régional du Programme National pour l'Alimentation de 2019 dans le but de construire un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) à l'échelle du Pays.

Cet appel à projets permettra d'affiner le diagnostic du territoire en matière d'alimentation, d'identifier et de réaliser des actions concrètes, originales ou expérimentales.

M. GIRAULT demande pourquoi faire cette démarche.

M. POUIGNY lui répond qu'il est important de poursuivre le soutien apporté aux projets de valoriser les productions locales dans les restaurants scolaires.

Le territoire du Giennois a pour ambition d'aller plus loin dans le développement et dans la valorisation de ses productions locales. Pour ce faire, la structuration d'une gouvernance au plus près du territoire et la construction de bases solides d'une politique alimentaire semblent fondamentales.

Mme LECLERCQ ajoute que la Région Centre soutient les productions locales. Le Self du Lycée Audoux à Gien en est le parfait exemple.

Monsieur Le Président indique que cet accompagnement peut être soutenu par le Conseil Régional Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois, à travers la politique « A vos ID ». Il sollicite une demande de subvention à ce titre.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 21 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Délibération n°014-2018 : La candidature à l'appel à projets régional "PROGRAMME NATIONAL DE L'ALIMENTATION 2019" de la direction Générale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et demande de subvention sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°015-2018 : La demande de subvention au Conseil régional du Centre-Val de Loire au titre du CRST du pays du Giennois dans le cadre de « A vos ID » pour l'Accompagnement du SMPG pour le Développement des circuits courts vers la restauration collective est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5/ Présentation et signature du Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois

M. le Président rappelle les dernières étapes :

- ❖ **JUILLET 2017** : Dépôt du Bilan à mi-parcours
Modification des cadres de références en CPR de Décembre 2017
Les élus du Bureau ont souhaité prendre connaissance de ces nouveaux cadres
- ❖ **FEVRIER 2018** : modification du Bilan à mi-parcours pour un second dépôt
- ❖ **18 MAI 2018** : Rendez-vous de négociation avec M. ROULLET, Vice-président au Conseil Régional du Centre Val de Loire
- ❖ **JUILLET 2018** : approbation du Bilan à mi-parcours en Commission Permanente Régionale.

Mme PARIS présente le Bilan à mi-parcours du CRST du Pays du Giennois.

Le Bilan des engagements au 1^{er} juillet 2018 :

Taux d'engagement des crédits : 54 %
4.159.500 euros de subvention allouées
57 projets soutenus

Le montant des investissements générés par le Contrat : 21.028.240 euros HT

Objectif A : Développer l'emploi et l'économie

Axe	Dotation de base Avant le Bilan	Montants engagés	Dotation de base Après le Bilan
A1 - Attractivité numérique du territoire	750 000 €	750 000 €	750 000 €
A2 - Accueil des entreprises	260 000 €	182 400 €	232 400€

A3 – Economie agricole	390 000 €	301 400 €	518 900€
A4 – Economie sociale et solidaire	40 000 €	0 €	0 €
5A – Economie touristique	260 000 €	69 700 €	379 500€
TOTAL	1 700 000 €	1 303 500 €	1 880 800 €

Objectif B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL

Axe	Dotation de base Avant le Bilan	Montants engagés	Dotation de base Après le Bilan
B1 – Services à la population	1 407 400 €	891 900 €	1 146 600 €
B2 – Développement de l'accès à la culture	58 900 €	21 100 €	38 100 €
B3 – Sport	400 000 €	310 600 €	892 900 €
TOTAL	1 866 300 €	1 223 600 €	2 077 600 €

Objectif C : Renforcer le maillage urbain et rural

Axe	Dotation de base Avant le Bilan	Montants engagés	Dotation de base Après le Bilan
C1 – Aménagement d'espaces publics	320 000 € 966 000 € (env. add.)	235 400 €	1 201 000 €
C3 – Habitat / Logement	1 025 000 €	334 500 €	446 500 €
C4 – Rénovation urbaine	0 €	0 €	800 000 €
C5 – Mobilité durable	100.000 €	166.100 €	166 100 €
TOTAL	1 445 000 €	736 000 €	2 614 000 €

M. BOULEAU veut faire remarquer que la somme des 800.000 € n'est pas pour la ville de Gien. Mme BEAUPERE ajoute que cette subvention est aujourd'hui réservée pour les projets des bailleurs sociaux et pour COALLIA. Mais jusqu'en 2024, les crédits devront être balisés dans le prochain CRST pour des projets « communauté de communes giennoises » comme la création de pistes cyclables.

Objectif D : Stratégie régionale Biodiversité

Axe	Dotation de base Avant le Bilan	Montants engagés	Dotation de base Après le Bilan
Trame verte et bleue	87 000 €	43 400 €	83 500 €
Gestion alternative des espaces publics	80 000 €	42 800 €	129 500 €
Bonification matériaux perméables	30 000 €	0 €	0 €
Matériels agricoles favorables à l'eau et la biodiversité	90 000 €	0 €	74 000 €
TOTAL	287 000 €	86 200 €	287 000 €

Sans Oublier

- Enveloppe fongible : 30.000 €
- Etude Agenda 21 réalisée : 28.500 €
- Plan urgence inondations : engagées : 59.100 €
- A vos ID : 350.000 € dont 62.515 € engagées

Pour résumer : Une enveloppe totale de 7.941.000 €, comprenant

- 1 enveloppe de base de 5 740 000 €
- 3 enveloppes additionnelles :
 - Cœur de village : 320 000 €
 - Logement social : 915 000 €
 - Pôle de centralité : 966 000 €

M. GIRAULT exprime son doute sur l'engagement de tous ces projets à un an du terme du mandat des élus. Ne va-t-on pas encore perdre des crédits car les communes n'auront pas réalisées leurs projets.

M. POUAGNY lui répond qu'une attention particulière sera apportée aux engagements des projets communaux. Il y aura plus sur la ligne «A vos ID » ou les crédits sont difficilement mobilisables.

Sur ce dernier sujet, M. RAT demande à Mme LECLERCQ de repréciser les conditions d'éligibilités.

Mme LECLERCQ lui répond qu'il reste 2 ans pour utiliser cette enveloppe : 07 novembre 2020.

Cette subvention peut être demandée pour le temps de coordination prévu lors du montage de projets innovants au sein des associations, des collectivités. Elle donne l'exemple d'un projet retenu : le théâtre de minuit dans le Cher ou sur d'autres territoires des projets liés aux circuits courts.

Mme BEAUPERE ajoute, que par exemple, l'étude de la mise en place et l'animation d'un espace de coworking, dans le centre Anne de Beaujeu à Gien pourrait être un projet à déposer dans cette politique.

M. GIRAULT conclue en estimant que cette politique « A vos ID » est intéressante mais qu'il est dommage de bloquer cette enveloppe qui ne pourra pas être mobilisée ailleurs.

Pour terminer ce point, le Bilan à mi-parcours est signé.

Les signataires :

- M. POUAGNY, Président du Syndicat de Pays
- Mme LECLERCQ, Vice-Présidente de la Région Centre Val de Loire
- Mme de CREMIERS, Vice-Présidente de la Région Centre Val de Loire
- M. BOULEAU, Maire de Gien et Président de la Communauté de communes Giennoises
- M. RAT, Vice-Président, représentant M. BERTRAND, Président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye



6/ Bilan de l'étude « zéro pesticide» du Pays du Giennois

Le 16 mai 2017, le Syndicat Mixte du Pays du Giennois a lancé une étude visant à accompagner les communes de son territoire dans la réalisation de plans d'entretien communaux.

Le marché public lancé le 10 février 2017 a été attribué à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Centre-Val de Loire (FREDON). Le volet communication de l'étude a été réalisé par Loiret Nature Environnement (LNE) et Sologne Nature Environnement (SNE).

L'étude arrivant à son terme, le bilan est présenté par M. VERRONEAU de Loiret Nature Environnement et Mme LEONARD du Pays du Giennois.

- Comité de technique - 16 mai 2017
- Relevés de terrain et état des lieux des pratiques dans les communes
- Comités locaux : réflexion sur les objectifs d'entretien (septembre/octobre 2017)
- Comité locaux : préconisation d'entretien (novembre/décembre 2017)
- Comité de technique et démonstration de matériels - 01 février 2018
- Formation sur les techniques préventives - 03 avril 2018
- Evaluation (novembre/décembre 2018)

Résultats :

- Un rapport « diagnostic des pratiques »
- Une cartographie des espaces publics entretenus
- Un rapport de préconisation et de stratégie d'intervention
- Une cartographie détaillée de la commune
- = **Un plan de gestion différenciée pour chaque commune**

Financement de l'étude : 156.052, 20 € TTC

- La Région Centre-Val de Loire : **29.600 € de subvention**
- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : **83.702,93 € de subvention**
- l'Agence de l'Eau Seine Normandie : **11.492,12 € de subvention**
- Le Pays du Giennois : reste à charge : **31.257,15 €**

M. GIRAULT demande à avoir un retour sur les matériels utilisés afin de savoir ce qui fonctionne bien ou moins bien.

Mme BLOUET indique que le plan de gestion indiquait bien le matériel à utiliser en fonction des revêtements présents dans la commune.

M. MARQUET questionne sur le fait d'avoir toujours un suivi dans 6 mois afin de rediscuter du travail d'entretien effectué sur la commune.

M. VERRONEAU répond que la FREDON assurera un suivi. Elle reviendra vers les communes pour savoir si les points positifs le sont toujours, les points négatifs sont devenus positifs, etc... Il y aura un travail sur les retours d'expérience.

M. VERRONEAU de Loiret Nature Environnement présente la partie communication ainsi que le programme climat 2030. – documents en annexe

M. GIRAULT souligne la très bonne qualité des actions en matière de communication.

M. POUGNY acquiesce. Il souligne le bon travail en direction des employés municipaux. Il est parfois plus simple qu'une personne extérieure sensibilise mieux. Les informations sont mieux perçues.

7/ Questions diverses

M. POUGNY demande si des questions sont à poser.

M. COUSIN, Président du Conseil de Développement, sollicite la parole. Il souhaite présenter les travaux en cours dans le cadre du Conseil de Développement.

M. COUSIN expose les 2 sujets :

- Le premier concerne la réalisation d'une enquête sur la mobilité : 3 questionnaires ont été conçus : élus, entreprises et habitants. L'enquête durera tout le mois de janvier. Les résultats seront présentés au Comité Syndical vers le mois de février.
- Le second : comment augmenter la notoriété, l'image de notre territoire pour les habitantes et les touristes ? la réponse trouvée : la création de l'Association « La Loire ensemble »

M. GEOFFRENET, Président de l'Association « La Loire Ensemble » indique qu'une manifestation fêtant la Loire est en cours de préparation. Elle permettra de rassembler et de présenter les 343 villes et villages à Gien, entre le Port au Bois et le magasin Auchan en 2020.


Il indique avoir pris contact avec les associations et les réseaux des pêcheurs.

Plus de question diverses.

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Président clôt la séance à 19h00 et remercie la commune d'Autry le Châtel pour son accueil.

Il propose de partager un verre de l'amitié offert par la commune.


**Le Président,
Jean-Pierre POUGNY**

